

LES AGENCES DE L'EAU BÉNÉFICIERONT D'UNE AUTORISATION SUPPLÉMENTAIRE DE 100 MILLIONS D'EUROS

« Nous augmenterons les moyens des agences de l'eau de 100 millions d'euros, dont 40 millions d'euros pour l'agence Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), a indiqué Élisabeth Borne, Première ministre, à l'occasion de la convention des maires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 14 novembre dernier. Avec ces moyens supplémentaires, l'agence pourra notamment mettre en place des projets pour prévenir les sécheresses qui vont, malheureusement, se multiplier. »

L'augmentation des moyens des agences étaient une demande portée, entre autres, par les comités de bassin, réunis, le 9 novembre, dans la continuité du lancement du chantier de la planification écologique consacrée à l'eau. « Le plan annoncé par la Première ministre, au printemps prochain, sera accompagné de moyens financiers supplémentaires. Nous demandons que les agences de l'eau soient dans le cercle de ces moyens », avait alors indiqué à *Actu-Environnement*, Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée.

En réponse, le gouvernement prévoit donc d'augmenter le plafond de dépenses autorisé pour l'ensemble des agences de l'eau de 100 millions euros, en fixant de grandes orientations pour les financements accordés. « [Cette] somme renforcera la performance des réseaux d'eau potable, l'anticipation et la prévention des sécheresses et la réutilisation des eaux usées en France », a ainsi précisé Bérangère Couillard, dans un tweet.

Chaque conseil d'administration des agences de l'eau doit désormais délibérer pour inscrire cette enveloppe supplémentaire dans leur programme d'intervention.

Si le bassin RMC dispose de la part la plus importante de la répartition, c'est qu'elle avait demandé à disposer de marges supplémentaires pour faire face aux réparations liées aux inondations et crues cévenoles, comme des casses sur les réseaux, notamment à la suite des pluies diluviennes dans la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes).

Pour les autres agences, la répartition finale est encore en cours d'arbitrage, mais les premières réflexions laissent augurer une autorisation supplémentaire de 17 millions d'euros pour le bassin Adour-Garonne, de

8 millions pour Loire-Bretagne et pour Rhin-Meuse, de 14 millions pour Seine-Normandie et de 13 millions pour Artois-Picardie. Ces chiffres peuvent toutefois encore évoluer.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/agences-eau-bidjet-supplementaire-100-millions-euros-40667.php4>